

# PRINCIPALES RESTRICTIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SECHERESSE

## Arrosages

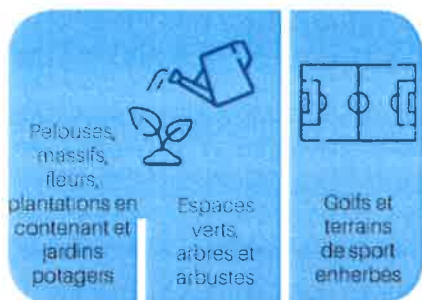
## Nettoyages

## Remplissages / Vidanges

Alerte 1

Alerte renforcée 2

Crise 3



**Interdit** entre 8h et 20h

**Interdit** sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h

**Interdit** entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)

**Interdit** sauf avec matériel HP<sup>6</sup>

**Interdit** sauf stations économes<sup>4</sup> (HP<sup>6</sup> / recyclage)

**Autorisé** uniquement avec auto-laveuse ou HP<sup>6</sup>

**Interdit** pour plus de 1m<sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1<sup>ères</sup> restrictions

**Pas de restrictions** particulières

**Interdit** sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau

**Interdit** sauf arroser potagers entre 20h et 8h

**Interdit** sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h

**Interdit** sauf green et départs et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affichette<sup>4</sup>)

**Interdit** sauf autorisation (Cf. affichette<sup>4</sup>)

**Interdit** sauf stations économes<sup>4</sup> (HP<sup>6</sup> / recyclage)

**Interdit** sauf impératif sanitaire (Cf. affichette<sup>4</sup>)

**Interdit** pour plus de 1m<sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1<sup>ères</sup> restrictions

**Interdit** sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS

**Interdit** sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau

**Interdit** sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie

**Interdit**

**Interdit** sauf pour les greens et soulèvements entre 20h et 8h

**Interdit** sauf autorisation (Cf. affichette<sup>4</sup>)

**Interdit** sauf impératif sanitaire

**Interdit** sauf impératif sanitaire (Cf. affichette<sup>4</sup>)

**Interdit**

**Interdit** sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS

**Interdit** sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

1. Alerte (niveau 1)

2. Alerte renforcée (niveau 2)

3. Crise (niveau 3)

4. Affichette

5. Station économe

6. HP

Eile est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions

Eile correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.

Eile commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits

Délivrée par la DDT (25), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau

Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT

Haute pression